

LE GUIDE DU TRI DES BIODÉCHETS

Relevons le défi zéro gâchis !

Biodéchets =
déchets
alimentaires
+
déchets
de jardin



NOUS 
ON DIT **ZÉRO GÂCHIS**



LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT ENCORE UN TIERS DES DÉCHETS NON TRIÉS

À partir de 2024, la loi antigaspillage impose le tri de tous les déchets alimentaires. Pour permettre à chacun de trier cette ressource, Le Havre Seine Métropole va compléter son dispositif et installer sur l'ensemble de ses communes des points de collecte spécifiques.

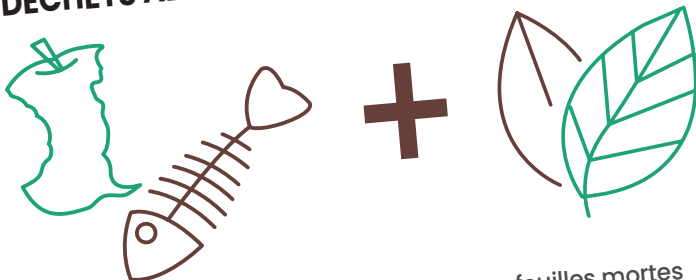
Trier les biodéchets c'est :

- Diminuer les déchets incinérés.
- Réduire les émissions de CO₂.
- Produire un engrais naturel grâce au compostage.
- Produire des énergies grâce à la méthanisation.



LES BIODÉCHETS C'EST QUOI ?

DÉCHETS ALIMENTAIRES + DÉCHETS DE JARDIN



- restes de préparation et de repas
- épluchures de fruits et de légumes
- coquilles d'œuf et fruits à coque
- filtres à café et sachets de thé
- produits périmés sans emballage
- viande, poisson
- coquillages et crustacés

- feuilles mortes
- petits branchages
- fleurs fanées
- tonte de pelouse

++ Retrouvez la liste complète sur lehavreseinemetropole.fr

JE TRIE mes BIODÉCHETS, ils vont **NOURRIR** la **TERRE**



**Biodéchets =
déchets alimentaires + déchets de jardin**

NOUS 
ON DIT **ZÉRO GÂCHIS**

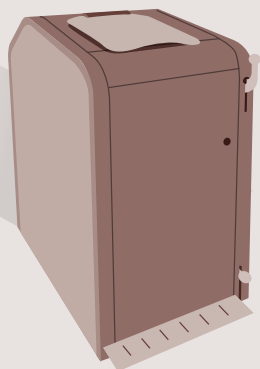


lehavreseinemetropole.fr

QUELLES SOLUTIONS ?

NOUVEAU

DES POINTS DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Installés sur l'ensemble des communes du territoire d'ici 2026, les points de collecte sont destinés à recueillir uniquement les déchets alimentaires.

Attention : pas de déchets verts, pas de sacs plastiques biodégradables.

++ Pour retrouver le point de collecte le plus proche de chez vous : lehavreseinemetropole.fr ou l'appli **TRIPRATIK**



FOCUS

LE BIOSEAU, L'USTENSILE INCONTOURNABLE



La Communauté urbaine offre des bioseaux pour faciliter le transfert des déchets alimentaires depuis la cuisine vers le point de collecte ou le composteur ou le bac marron. Ce bioseau (27 x 22 cm) prend peu de place.

Astuce : déposer au fond du bioseau un papier, un journal pour limiter les salissures.



LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

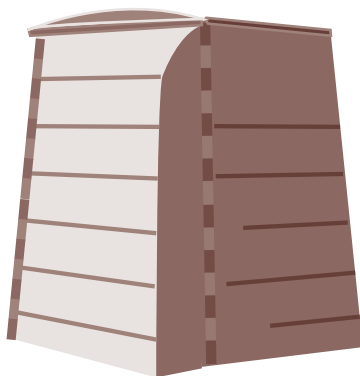
Si vous êtes équipés d'un bac marron, vous pouvez **maintenant trier sans limite tous vos déchets alimentaires**.

Les déchets de jardin restent autorisés. Seuls les gros volumes sont à déposer directement en centre de recyclage.

LE COMPOSTAGE À DOMICILE

Cette solution permet de bénéficier d'un **engrais 100 % naturel pour son jardin**.

Attention : Il est déconseillé d'y mettre les restes de viande et les coquillages qui nécessitent d'être broyés en filière et pourraient attirer des nuisibles.



La Communauté urbaine met à votre disposition gratuitement un composteur par foyer.

Vous pouvez bénéficier également des conseils d'un maître composteur.

++ Demandez votre composteur sur lehavreseinemetropole.fr



Téléchargez
l'appli TRI PRATIK



**Vous souhaitez être accompagné
pour une meilleure gestion de vos déchets ?**

Direction cycle du déchet

Tél : 02 35 22 25 25

directiongestiondechets@lehavremetro.fr

lehavreseinemetropole.fr

